

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 2 octobre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 143 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer un avenant à une convention de mise à disposition de locaux 3 bis rue Jacques Kablé, 18^e arrondissement, avec l'Association PIMMS de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511 et suivants ;

Vu la convention de prêt à usage signée le 12 mai 2015 par laquelle la Ville de Paris met à disposition de l'association PIMMS (Points d'Information Médiation Multi Services) de Paris des locaux situés 3 bis, rue Kablé (18^e arrondissement) ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention susvisée afin de mettre un bureau supplémentaire à disposition de l'Association PIMMS de Paris ;

Vu la délibération du Conseil du 18^e arrondissement en date du 10 septembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil du 19^e arrondissement en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association PIMMS de Paris l'avenant à la convention de prêt à usage du 12 mai 2015, annexé à la présente délibération, en vue de la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau supplémentaire dans les locaux situés 3 bis, rue Kablé (18^e arrondissement).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO